

# Le dessous des cartes: le poumon du site de la Chartreuse va-t-il disparaître?

Nombreuses sont les personnes qui s'inquiètent de voir disparaître le *dernier poumon vert de la rive droite de La Meuse* comme l'annonce le mouvement **Un Air de Chartreuse**, créé à la suite de l'enquête publique relative au projet Matexi.

Oui, le *site de la Chartreuse* est une «belle tache verte» sur Google Earth, mais pourquoi oublier le *Parc de la Boverie*, le *Domaine du Sart-Tilman*, *Fayenbois*, le *Parc Nicolas Spiroux* et le *cimetière de Robermont*?

Cette affirmation sans nuance a fait croire à beaucoup de riverains, d'habitues du *Parc de la Chartreuse* et de promeneurs liégeois que l'ensemble du site allait être urbanisé. Les interpellations que nous avons reçues le démontrent à souhait.

Il est normal que des citoyens réagissent à une enquête publique. C'est tout à leur honneur. C'est la démocratie. Cependant, il est triste que l'information présentée par les « pétitionneurs » soit tendancieuse. Nous souhaitons pour notre part présenter objectivement les faits. Nous ne sommes pas pour autant des « défenseurs » de Matexi. L'[avis de l'ASBL](#) publié le 5 novembre prouve tout le contraire.

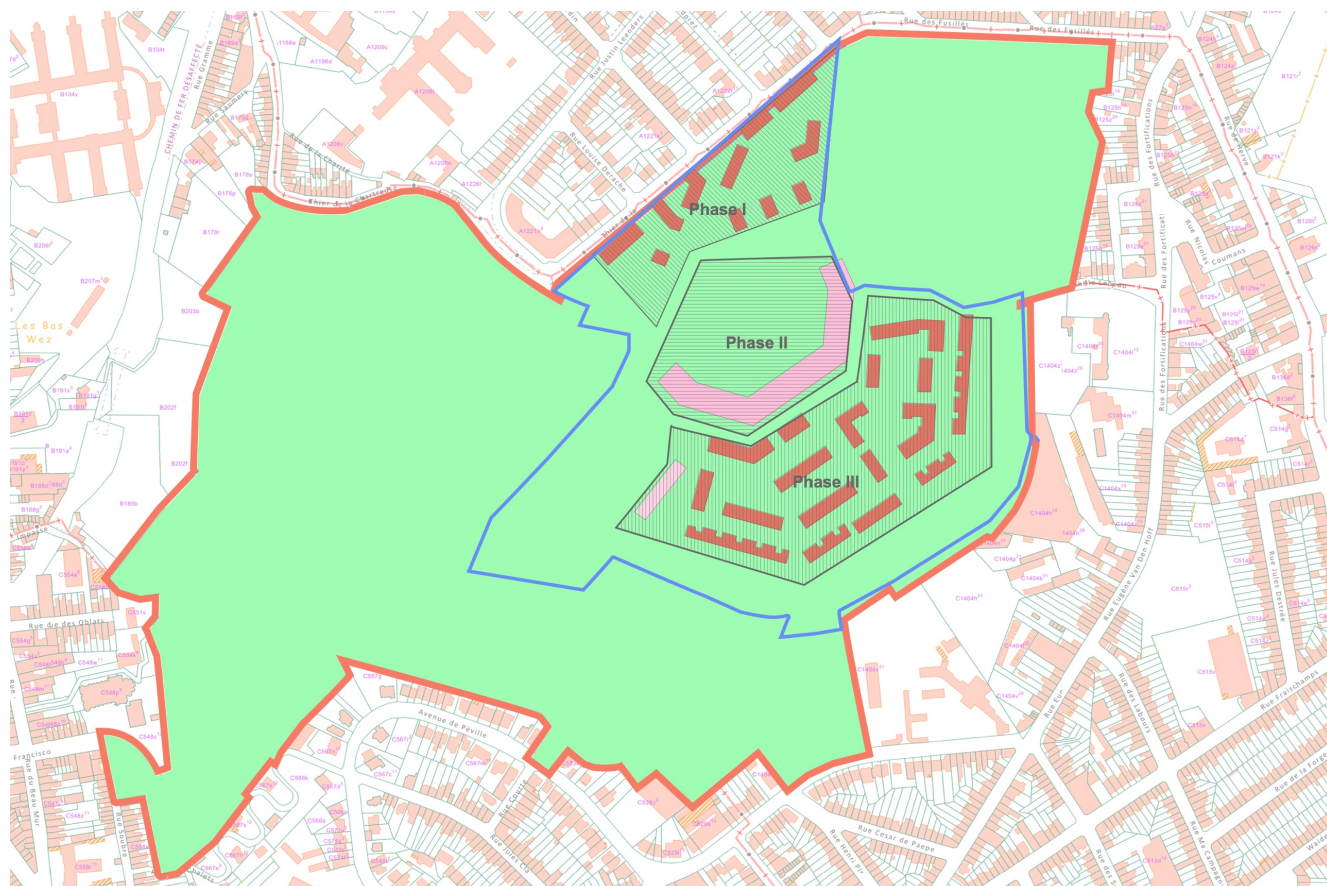
La seule zone concernée par le projet Matexi et ceux qui pourraient suivre, c'est la **Zone d'Aménagement Communal Concerté** (ZACC), délimitée par un trait bleu sur notre carte. En dehors de cette zone, dans le périmètre du site de la Chartreuse (zone verte délimitée par un trait rouge), qui

correspond à peu près à la surface classée, c'est une zone verte et de parc au plan de secteur: elle n'est pas destinée à être modifiée (1).

Nous avons représenté la surface qui pourrait être occupée par l'habitat dans les 3 phases de mise en œuvre de la ZACC. On constate que les zones couvertes par ces phases n'occupent pas la totalité de la surface de la ZACC. L'habitat pur, groupé, est représenté en rouge; dans les zones en rose, on aura une mixité entre habitat et commerces ou assimilés. Seuls seraient conservés les bâtiments principaux de l'ancien fort (converti en logement et commerces) que l'on raserait au-dessus du 1er étage (leur hauteur d'origine d'ailleurs) et la «ferme des hollandais», qui serait réhabilitée en supérette.

Il apparaît avec évidence que la surface occupée par l'habitat est loin de menacer le «poumon vert» de la Chartreuse. (2)

Sur la parcelle de Matexi dans la phase I, la végétation est composée essentiellement de broussailles et d'arbustes qui ont conquis le lieu après l'abandon de la caserne par les militaires. Des vestiges de constructions parsèment le territoire (dalles de béton, etc.).



Carte réalisée par l'ASBL La Chartreuse ©

[Cliquez pour agrandir](#)

(1) Dans la zone verte du plan de secteur à l'arrière des immeubles de l'Avenue de Péville, entre la rue des Chalets et la rue Courte, on trouve en fait des zones d'habitat. Voir l'explication dans notre avis sur le projet. Dans son Master Plan de 2015, Matexi place des immeubles le long de la rue des Fusillés, dans une zone verte au plan de secteur. Le 20 juillet 2010, le ministre Philippe Henry a pris un arrêté afin qu'un échange ait lieu entre la zone placée en habitat dans le parc et la zone verte de la rue des Fusillés. A ce jour, sauf erreur de notre part, rien n'a encore été modifié, mais il est donc possible de voir une 4ème zone d'habitat à cet endroit, dans un futur assez lointain.

(2) Les voiries n'ont cependant pas été représentées

---